

**SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES**  
**COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024**  
**DE 16 H 00 à 18 H 00**

**Retour le**  
**30 DEC. 2024**

**DELIBERATION N° 2024 – 42**

**Objet : Délibération R.H. : création d'un poste de catégorie B sur l'équipe Pass Pass.**

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Michel SEROUX), Mr Maxime CABAYE (avec le pouvoir de Grégory BARTHOLOMEUS) Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir de Grégory BARTHOLOMEUS), Mr Jean Michel MICHALAK (avec le pouvoir de Paulette JUILIEN PEUVION), Mr Adrien NAVE (avec le pouvoir de Arnaud DE RIGNÉ) , Mr Julien POIX (avec le pouvoir d'Héloïse DHALLUIN), Mr Christophe GRAS (avec le pouvoir de Jacques RICHIR), Mr Louis MARCY (avec le pouvoir de Christophe PILCH), Mr Jean-Roger BERRIER (avec le pouvoir de Guy MARCHANT), Mme Françoise ROSSIGNOL (avec le pouvoir de Philippe MIGNONET), Dominique FERNANDE, Mr Loïc LALYS (avec le pouvoir de Marie CIETERS), Mme Gaëlle VAUDÉ (avec le pouvoir de Amel GAQUERRE), Mr Pascal DEMONT (avec le pouvoir de Marjorie GOSSELET), Mme Laurence CHARPENTIER (avec le pouvoir de Gaston CALLEWAERT), , Mme Patricia ADMONT (avec le pouvoir de Christian LEROY), Mr Claude BACHELET (avec le pouvoir de Joël DUQUENOY), Mr Benoît WASCAT, Mr Hervé NAGLIK (avec le pouvoir de Virginie CARON DECROIX).

Sont absents / excusés :

Mr Franck DHERSIN Mr Frédéric LETURQUE, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mme Amel GACQUERRE, Mr Jean Christophe LORIC, Mme Paulette JUILIEN PEUVION, Mr Arnaud DE RIGNÉ, Mme Héloïse DHALLUIN, Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOUSET, Mr Alexandre GARCIN, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Grégory BARTHOLOMÉUS, Mr Jean François MONTAGNE, Mr Claude HÉGO, Mr, Julien QUENESSON, Mr Philippe MIGNONET, Mr Christian FOURCROY Mr Arnaud BEAUQUEL, Mr Joël DUQUENOY, Mme Marjorie GOSSELET, Mr Gaston CALLEWAERT, Mr Nicolas SIEGLER, Mr Etienne PÉRIN, Mr Christian LEROY, Mr Vincent LACHERÉ, Mr Michel SEROUX, Mme Véronique THIEBAUT, Mr Claude VERGEOT Mr Grégoire FRANCKE, Mr Jean Claude THOREZ, Mme Marie CIETERS, Mme Virginie DECROIX CARON.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien NAVE.

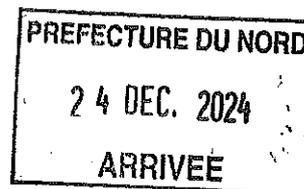
**Votes Pour : UNANIMITE**  
**Ne participent pas au vote : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Votes Contre : 0**

# SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

## COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024

DE 16 H 00 à 18 H 00

Délibération N° 2024 – 42



**Objet : Création de poste de catégorie B et Actualisation du tableau des effectifs.**

Le Comité Syndical du Syndicat Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de Monsieur Christophe Coulon, son président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 et le Code Général de la Fonction Publique en vigueur depuis le 1er Mars 2022, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la décision n°2019-790 DC du 1er août 2019 du Conseil Constitutionnel relative à la conformité de cette loi (JO du 07/08/2019),

Vu le Décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités locales et de leurs établissements publics ;

Vu le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu le Décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire de la fonction publique territoriale (JO du 29/02/2020) et à la création de corps transitoires éligibles au RIFSEEP,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels paru au journal officiel du 21/12/2019,

Vu le Décret n° 2022-1200 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu les Statuts révisés du Syndicat Hauts-de-France Mobilités du 19 juin 2023 et l'arrêté préfectoral statutaire du 13 novembre 2023,

Vu la délibération n°2024-19 du 27 mars 2024, relative au tableau des effectifs,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu le ROB présenté le 22 février 2024,

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 27 mars 2024 et l'ensemble des actes budgétaires adoptés à ce jour,

Considérant les Lignes Directrices de Gestion du Syndicat approuvés par le Comité Technique le 12 mai 2023 et l'arrêté d'adoption signé par le Président le 16 juin 2023 ;

Considérant les ressources existantes au sein du syndicat et l'organigramme tel que présenté et voté dans la délibération n°2021-05, et modifié suite à la délibération n°2024-15,

Considérant l'élargissement du périmètre des missions du syndicat, l'évolution des missions, l'accroissement du nombre de membres adhérents et les nécessités de service,

Considérant la nécessité d'élargir les profils de poste disponibles au Syndicat, afin de répondre aux besoins croissants tels que motivés ci-dessus, et notamment dans le cadre de l'accompagnement des AOM membres,

### DECIDE

- De créer un poste de catégorie B « chargé de mission Mobilités et partenariat des AOM », du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux, aux grades de Rédacteur territorial et de Rédacteur Principal 1ère et 2<sup>ème</sup> classe ;
- De prévoir qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le poste pourra être pourvu par le recrutement d'un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 et de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, compte tenu de la nature des fonctions ou des besoins du service, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.
- De fixer sa rémunération selon l'échelle indiciaire des Rédacteurs territoriaux, entre les indices Majorés 373 à 592 (indice brut 389 à 707), et de prévoir que ce poste s'effectuera sur un temps complet d'une durée de 35 heures hebdomadaires,
- De modifier en ce sens le tableau des effectifs joint à la présente délibération et de l'actualiser, ainsi que l'organigramme, selon les considérants et les décisions de la présente délibération,

### AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Mixte Hauts-de-France-Mobilités à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Christophe COULON

Annexes :

- Tableau des effectifs adoptés le 27 mars 2024
- Tableau des effectifs soumis au vote le 19 décembre 2024
- Fiche de poste à la délibération 2024 - 42

**Tableau des effectifs adopté le 27 mars 2024 (Annexe à la délibération 2024-19)**

POSTE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	QUOTITE	STATUTS AGENTS
<b>POSTES POURVUS AU 22 FEVRIER 2024</b>						
<b>Filière Administrative</b>						
Une Ass de Direction	Adjt Ad 2°cl	C	1	1	complet	Titulaire_MAD
Un Gestionnaire Ad et Fin	Rédacteur pp 1ère cl	B	1	1	complet	Titulaire
Une Gestionnaire Ad et Fin	Rédacteur	B	1	1	complet	Titulaire
Un.e chargé.e de Mission Covoiturage	Attaché	A	1	1	complet	CDD (art 3.3.2)
Un.e chargé.e de Mission « Coordinateur des nouvelles AOM »	Attaché	A	1	1	complet	CDD (art 3.3.2)
Un chef de service ou chef de pôle PassPass	Attaché	A	1	1	complet	Fin de CDD au 02/08/24
Un-e Directeur/trice Général Ad.	Directeur T.	A	1	1	complet	Titulaire-MAD
<b>Filière Technique</b>						
Un chef de projet technique des systèmes d'information	Technicien	B	1	1	complet	Titulaire art 38 au 05/02/21
Un.e chargé.e de Mission PPass	Ingénieur	A	1	1	complet	Titulaire
Un responsable PFR	Ingénieur	A	1	1	complet	Contractuel (art 3.3.2)
Un Directeur Général	Ingénieur en Cf cl normale	A	1	1	complet	CDI
<b>POSTES A POURVOIR</b>						
Un.e chargé.e de Mission Mobilités et Billettique	Technicien	B	0	0	complet	Titulaire ou CDD art 3.3.2
2 Techniciens Billettique	Technicien	B	0	0	complet	Contractuel ou titulaire
Un.e chargé.e de Mission «Services de Mobilités »	Attaché	A	0	0	complet	Titulaire ou CDD art 3.3.2
Un.e Chargé.e de Mission Passpass.fr	Attaché	A	0	0	complet	Tit ou CDD art 3.3.2
Un chargé de Communication Multimédia	Attaché	A	1	0	complet	Fin De CDD le 04/02/2022
Responsable budgétaire et financier et comptable	Attaché	A	0	0	complet	Titulaire
Un-e Directeur/trice Général Ad.	Attaché Hors Cl	A	0	0	complet	Titulaire
Un chef de service Pass Pass & Usages Numériques	Ingénieur	A	1	0	complet	Fonctionnaire ou CDD art 3.3.2
Un.e Assistant.e Gestion Ad & Fin	Adjoint Ad	C	1	0	complet	Fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire
<b>POSTES A CREER</b>						
Aucun poste à créer						
<b>POSTES A SUPPRIMER (sous réserve avis du CTPI)</b>						
Un chef de service ou chef de pôle PP	Attaché	A	-1	0	complet	Fin au 02/08/2024
<b>TOTAL POSTES AU BUDGET</b>			<b>13</b>	<b>11</b>		
<b>TOTAL POSTES A SUPPRIMER</b>			<b>01</b>	<b>01</b>		
<b>TOTAL POSTES POURVUS</b>			<b>-</b>	<b>11</b>		
<b>TOTAL POSTES A POURVOIR</b>			<b>00</b>	<b>03</b>		
<b>TOTAL POSTES A CREER</b>			<b>01</b>	<b>01</b>		
<b>TOTAL POSTES PERMANENTS</b>			<b>19</b>	<b>11</b>		
<b>TOTAL POSTES au BP2024</b>			<b>13</b>	<b>11</b>		

**Tableau des effectifs soumis au vote le 19 décembre 2024 (annexe à la délibération 2024-42)**

POSTE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	QUOTITE	STATUTS AGENTS
<b>POSTES POURVUS AU 19 DECEMBRE 2024</b>						
<b>Filière Administrative</b>						
Une Ass de Direction	Adjt Ad 2°cl	C	1	1	complet	Titulaire_MAD
Un Gestionnaire Ad et Fin	Rédacteur pp 1ère cl	B	1	1	complet	Titulaire
Une Gestionnaire Ad et Fin	Rédacteur	B	1	1	complet	Titulaire
Un.e chargé.e de Mission Covoiturage	Attaché	A	1	1	complet	CDD (art 3.3.2)
Un.e chargé.e de Mission « Coordinateur des nouvelles AOM »	Attaché	A	1	1	complet	CDD (art 3.3.2)
Un-e Directeur/trice Général Ad.	Attaché Hors Cl	A	1	1	complet	Titulaire
<b>Filière Technique</b>						
Un chef de projet technique des systèmes d'information	Technicien	B	1	1	complet	Titulaire art 38 au 05/02/21
Un.e chargé.e de Mission PPass	Ingénieur	A	1	1	complet	Titulaire
Un responsable PFR	Ingénieur	A	1	1	complet	CDI
Un chef de service Pass Pass & Usages Numériques	Ingénieur	A	1	1	complet	CDD art 3.3.2
Un Directeur Général	Ingénieur en Cf cl normale	A	1	1	complet	CDI
<b>POSTES A POURVOIR</b>						
Un.e chargé.e de Mission Mobilités et Billettique	Technicien	B	0	0	complet	Titulaire ou CDD art 3.3.2
2 Techniciens Billettique	Technicien	B	0	0	complet	Contractuel ou titulaire
Un.e chargé.e de Mission «Services de Mobilités »	Attaché	A	0	0	complet	Titulaire ou CDD art 3.3.2
Un.e Chargé.e de Mission Passpass.fr	Attaché	A	0	0	complet	Tit ou CDD art 3.3.2
Un chargé de Communication Multimédia	Attaché	A	1	0	complet	Fin De CDD le 04/02/2022
Un Responsable budgétaire financier et comptable	Attaché	A	0	0	complet	Titulaire
Un.e Assistant.e Gestion Ad & Fin	Adjoint Ad	C	1	0	complet	Fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire
<b>POSTES A CREER</b>						
Un.e Chargé.e de Mission Mobilités et Partenariat des AOM (catégorie B)						
<b>POSTES A SUPPRIMER (sous réserve avis du CTPI)</b>						
Un chef de service ou chef de pôle PP	Attaché	A	-1	0	complet	Fin au 02/08/2024
<b>TOTAL POSTES AU BUDGET</b>			<b>13</b>	<b>11</b>		
<b>TOTAL POSTES A SUPPRIMER</b>			<b>01</b>	<b>01</b>		
<b>TOTAL POSTES POURVUS</b>			<b>-</b>	<b>11</b>		
<b>TOTAL POSTES A POURVOIR</b>			<b>00</b>	<b>08</b>		
<b>TOTAL POSTES A CREER</b>			<b>01</b>	<b>01</b>		
<b>TOTAL POSTES PERMANENTS</b>			<b>20</b>	<b>12</b>		
<b>TOTAL POSTES au BP2024</b>			<b>13</b>	<b>12</b>		

# SYNDICAT MIXTE HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

## CHARGE.E DE MISSION MOBILITES ET PARTENARIAT DES AOM

### MISSION GLOBALE ET DOMAINE D'ACTIVITE

Hauts-de-France Mobilités est un syndicat mixte de type SRU (du nom de loi Solidarité et renouvellement urbain votée en 2000) exclusivement composé d'Autorités Organisatrices de la Mobilité, comme les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines ou encore les syndicats mixtes de transport. Le législateur a confié aux syndicats mixtes dits SRU les compétences suivantes : L'information voyageur multimodale, la coordination des offres de transports et l'intégration tarifaire.

Le syndicat mixte a été créée en 2009, sous le nom de syndicat mixte Intermodal Régional de Transport (SMIRT) sur le périmètre de l'ancienne Région Nord-Pas de Calais. Sous l'impulsion de celle-ci, le SMIRT a rassemblé les 11 autorités organisatrices urbaines, les Départements du Nord et du Pas de Calais et enfin le Conseil Régional Nord-Pas de Calais. C'est à l'occasion de la création de la Région Hauts-de-France que le syndicat mixte a enregistré l'adhésion de 4 AOM de l'Aisne : la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier, le syndicat mixte des Transports Urbains du Soissonais et la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry. En 2018, le SMIRT a cédé la place à Hauts-de-Mobilités. A l'issue du vote de la Loi d'Orientation des Mobilités, Hauts-de-France Mobilités a été rejoint en 2022 par 15 communautés de communes ayant pris la compétence mobilité, ainsi que par le Département du Nord.

Le syndicat mixte exerce plusieurs compétences. Il est maître d'ouvrage de la carte régionale Pass Pass utilisée sur le TER et plusieurs réseaux urbains, propriétaire de la marque Pass Pass et garant de l'interopérabilité du support qui permet de voyager sur plusieurs réseaux. Le syndicat est aussi maître d'ouvrage de la Centrale Pass Pass. Il anime aussi une stratégie en matière de covoiturage, via la plateforme de mise en relation [passpasscovoiturage.fr](http://passpasscovoiturage.fr). Enfin, Hauts-de-France Mobilités coordonne une démarche de Transport A la Demande mutualisé pour le compte de ses membres.

Plus particulièrement, le syndicat porte la démarche d'interopérabilité billettique et d'intermodalité Pass Pass, grâce à la Centrale Pass Pass. La Centrale comprend un site web ([passpass.fr](http://passpass.fr)), une application mobile (Pass Pass Mobilités), un calculateur d'itinéraires multimodal et multi-réseaux alimenté par un référentiel intégré, un système billettique mutualisé ainsi qu'un support commun, la carte Pass Pass. Il porte également, via sa centrale d'achat, le marché de TAD mutualisé (Pass Pass TAD).

La mission globale du poste est de développer le partenariat avec les nouvelles AOM (prise de compétence post LOM) au sein de la communauté Pass Pass, les accompagner dans leurs projets de mobilité et accompagner le Chef de service dans la mise en œuvre de la démarche Pass Pass, des partenariats avec les AOM - dont Pass Pass TAD.

Sous l'autorité directe du Chef de service Pass Pass en N+1 et de la Directrice-Générale-Adjointe en N+2, il s'agira de développer le partenariat avec les nouvelles AOM, de participer activement au pilotage de la démarche de TAD mutualisé, d'aider à la coordination de la démarche Pass Pass (notamment par le biais de l'information voyageurs, la tarification, la distribution, la billettique) et de contribuer à piloter la démarche vélo en lien avec l'ADAV.

L'objectif est de faciliter l'usage des transports en commun et de la mobilité plus largement sur l'ensemble des territoires et d'asseoir Pass Pass comme la marque des solutions de mobilités sur le territoire des Hauts-de-France.

## STATUT ET CONDITIONS PARTICULIERES

Catégorie B

Filière Administrative Rédacteur Territorial

Poste à temps complet

Le poste est accessible à tout(e) candidat (e) remplissant les conditions du décret

n° 96-1087 du 10 Décembre 1996 portant application de la loi du 10 Juillet 1987 relative au recrutement de personnes handicapées par voie contractuelle.

### **A ce titre, vous aurez en charge les missions suivantes :**

<b>Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagnement des EPCI à la prise de compétence Mobilité</li><li>• Accompagnement et appui à la définition de leur stratégie de Mobilité, aide au diagnostic et à la mise en œuvre</li><li>• Contribuer au développement des partenariats des nouvelles AOM adhérentes au syndicat</li><li>• Contribution à la mise en place et au suivi des partenariats des nouvelles AOM</li><li>• Contribution à la mise en œuvre et au suivi des mutualisations inter-EPCI</li></ul>
<b>Coordination</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous l'autorité du Chef de service, contribuer à l'animation et au suivi partenarial de la communauté Pass Pass</li><li>• Contribuer à développer les conventions partenariales : convention cadre et convention groupement de commandes, accompagnement des AOM partenaires membres et des AOM ou partenaires souhaitant rejoindre le syndicat</li><li>• Appui à la coordination et à l'animation de la gouvernance de la communauté Pass Pass : instances de gouvernance (COPIL, CODIR, GT AO, GTBIV en appui du GPFR et le cas échéant de l'AMO...); animation du groupe projet, identification des enjeux partenariaux</li><li>• Coordination et co-pilotage des projets mobilité des AOM membres en lien avec le chargé de mission Pass Pass</li></ul>
<b>Accompagnement au Pilotage du marché TAD mutualisé</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagnement à la mise en œuvre du marché de TAD mutualisé</li><li>• Suivi du bon déroulement sur les territoires adhérent au service</li><li>• Accompagnement des autres AOM membres dans leur adhésion au service</li></ul>
<b>Accompagnement au Pilotage de la démarche vélo</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagnement au pilotage du partenariat vélo avec l'ADAV</li><li>• Accompagnement des AOM membres dans leur politique cyclable</li></ul>

<b>Appui divers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui administratif et technique aux sujets portés par le service Pass Pass</li> <li>• Appui aux projets mobilités portés par le Syndicat en général</li> </ul>
<p>Vous réaliserez ces missions en lien étroit avec l'équipe du syndicat, dont le service Pass Pass, ses prestataires et toutes les personnes opérant déjà sur ce projet transversal, et apporterez un appui administratif aux actions en lien avec vos missions, notamment sur les marchés publics.</p>	
<p><b>Dans le cadre de votre mission, vous serez amené(e) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À participer et animer des réunions techniques voire politiques (internes ou partenariales) ;</li> <li>- À participer, voire à co-piloter des travaux liés aux évolutions du projet Pass Pass, et plus particulièrement Pass Pass TAD ;</li> <li>- À préparer et rédiger des rapports, notes de synthèse, présentations, tableaux de bord d'indicateurs, courriers/courriels, comptes-rendus/relevés de décisions, cahiers des charges, etc. ;</li> <li>- À participer activement aux démarches transversales internes à la collectivité en lien avec les missions du poste, du projet, et du syndicat ;</li> <li>- À contribuer au développement du bouquet de services de mobilité (tarification, information, distribution...) notamment dans le cadre de projets territoriaux, en lien avec les autres services du syndicat ;</li> <li>- À assurer une veille sectorielle et juridique sur le domaine de la mobilité ;</li> <li>- À contribuer à des projets transversaux du syndicat et à représenter le service le cas échéant.</li> </ul>	
<p><b>Savoirs et Savoir-faire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité à travailler en mode projet et en transversalité ;</li> <li>- Savoir animer, fédérer le partenariat autour de la mobilité ;</li> <li>- Savoir communiquer à l'écrit et à l'oral ;</li> <li>- Savoir rédiger des documents d'aide à la décision ;</li> <li>- Savoir négocier de façon diplomate.</li> </ul>	
<p><b>Savoir-être :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité à gérer des dossiers transverses au niveau partenarial et technique (appui du Chef de service et de toutes les ressources du syndicat) ;</li> <li>- Être réactif, organisé(e) et autonome ;</li> <li>- Savoir anticiper et être force de proposition, savoir s'adapter ;</li> <li>- Savoir synthétiser ;</li> <li>- Avoir des qualités relationnelles et d'écoute (travail en équipe, négociation).</li> </ul>	

## RELATIONS FONCTIONNELLES ET HIERARCHIQUES

Relations hiérarchiques : Chef de service du pôle Pass Pass et Directrice Générale Adjointe du syndicat.

Relations fonctionnelles : Équipe interne du syndicat, Industriels, Partenaires, adhérents, institutionnels ou professionnels concernés par les thématiques de l'intermodalité, de l'information voyageurs et des mobilités.

## **CONTRAINTES**

Contraintes horaires : Bonnes disponibilités.

Contraintes de mobilité : Hauts-de-France principalement, parfois région parisienne, Belgique, voire France entière pour le partage d'expériences ou colloques.

## **PROFIL REQUIS**

- ◆ Formation supérieure (Niveau BAC +4 ou Bac +5)
- ◆ Expérience attendue dans le management de projet fonctionnel et territorial, et si possible dans le domaine de l'interopérabilité et de l'information voyageur
- ◆ Expérience souhaitée dans le domaine de la mobilité
- ◆ Expérience souhaitée dans l'exploitation d'outils digitaux
- ◆ Rigueur et sens de l'organisation
- ◆ Autonomie et réactivité
- ◆ Adaptabilité et polyvalence dans le traitement et suivi des actions
- ◆ Esprit d'équipe et aisance relationnelle
- ◆ Capacité d'écoute, de dialogue et de négociation
- ◆ Capacités rédactionnelles et de synthèse
- ◆ Maîtrise des outils bureautiques
- ◆ Réserve et confidentialité
- ◆ Respect des liens hiérarchiques